

tema 40

... LENGUA EXTRANJERA FRANCÉS

Elementos constitutivos
de la nación francesa.

Principales etapas de la historia
de Francia hasta finales del siglo XV.

La sociedad y la cultura medievales
en Francia..

1. ELÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA NATION FRANÇAISE

1.1. LA FORMATION DU TERRITOIRE _____

1.2. LA PREMIÈRE IDENTITÉ DE LA FRANCE _____

1.3. L'ACHÈVEMENT DE L'UNITÉ NATIONALE _____

2. PRINCIPALES ÉTAPES DE L'HISTOIRE DE FRANCE JUSQU'À LA FIN DU XVÈME SIÈCLE

2.1. LES PROGRÈS DU POUVOIR ROYAL DEPUIS HUGUES CAPET _____

2.2. LA GUERRE DE CENT ANS _____

3. LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE MÉDIÉVALES EN FRANCE

3.1. LE RÉGIME FÉODAL _____

3.2. LA SOCIÉTÉ MÉDIÉVALE _____

3.3. LA RELIGION _____

3.4. LA CULTURE _____

INTRODUCTION

La naissance de la nation française est l'un de ces grands sujets qui, depuis plus d'un siècle, ont passionné des générations sensibilisées par trois guerres. On a longtemps voulu y voir le rôle patient de l'Etat capétien qui, de mariages en conquêtes, appuyé sur ses légistes, a constitué son pré carré. Mais on sait aussi que Jeanne d'Arc a apporté autre chose, de plus humble et de plus fort. Il convient donc de sonder les esprits et les coeurs pour reconstituer un imaginaire collectif qui ne s'est jamais démenti, même s'il s'est évidemment renouvelé au cours des siècles, ne serait-ce que par la Révolution française où la construction purement monarchique et personnelle devient une nation, ensemble de personnes unies par une même histoire et désirant continuer à vivre ensemble autour de principes fondamentaux, ceux des droits de l'homme et du citoyen.

On peut dire qu'avant le IXème siècle la France n'existe pas encore : c'est donc au Moyen âge qu'elle apparaît, une période dont l'intérêt a été renouvelé et qui est pleinement considérée aujourd'hui comme essentielle à la formation de l'Europe moderne. Nous sommes en effet restés longtemps marqués par le mépris avec lequel les génies de la Renaissance ont traité ces siècles de barbares, d'où le nom de gothique pour désigner un style d'art religieux. En esquisant un tableau général de la société et des mentalités du Moyen-âge français, nous allons tenter de dissiper quelques préjugés et de montrer les signes et les symboles qui jalonnent notre existence en tant que nation.

Il est facile d'intéresser nos élèves à ce thème. Il s'agit en général d'élèves jeunes, compte tenu de la place de cette période dans le cours de leurs études ; ils sont donc sensibles à tout ce qui représente une coupure avec notre époque. Nous utiliserons alors la ressource du cinéma pour recréer précisément le merveilleux et l'ambiance d'un autre temps. Une fois sensibilisés, nous leur apporterons un cadre chronologique simple et nous leur demanderons de rechercher ce qui rapproche la France et l'Espagne de l'époque. L'étude du chemin français de Saint Jacques nous paraît une bonne suggestion. La construction progressive de la frontière pyrénéenne en est une autre qui servira à leur montrer que l'histoire aurait pu être autre et aboutir à des états de part et d'autre de la montagne (faisons réfléchir les enfants au sens de l'expression « Roi de France et de Navarre »). Au total, trois à quatre heures bien employées.

1 ELÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA NATION FRANÇAISE

Comment un pays aussi divers que la France a-t-il pu connaître si tôt l'unité politique et territoriale, bien avant les pays voisins ? Ce paradoxe s'explique d'abord par la constitution précoce d'un puissant état et par l'action volontaire et continue de la dynastie capétienne. La France est plus un legs de l'Histoire que de la Géographie.

1.1. LA FORMATION DU TERRITOIRE

La Gaule, ancêtre mythique de la France ? C'est Jules César qui fait de la Gaule un territoire soumis à Rome, mais nettement délimitée de part et d'autre du Rhin, séparant Gaulois et Germains. Il faut attendre la désagrégation de l'empire romain pour trouver trace d'abord d'une autonomie autour de quelques usurpateurs au trône impérial et puis d'un véritable royaume indépendant autour de Clovis et de la dynastie mérovingienne en 487 : c'est le *Regnum francorum*. En effet, converti au christianisme alors que les autres barbares sont souvent ariens (c'est à dire qu'ils ne croient pas à la divinité du Christ), Clovis réunit la Gaule aux dépens des Wisigoths au sud, des Burgondes à l'est, et des Alamans au nord-est, à l'exception des Ostrogoths en Provence. Nous devons à cette période lointaine les prémices de l'unité nationale, et d'abord le nom de notre pays, ainsi que le rôle central du Bassin parisien puisque jusque là le territoire avait été administré depuis Rome ou depuis Lyon, ancienne capitale des Gaules. Mais cette unité est immédiatement remise en cause par les successeurs de Clovis appelés péjorativement Rois fainéants. C'est que **la notion romaine d'un Etat indépendant des personnes a disparu face à la conception germanique d'un royaume propriété familiale à diviser entre héritiers**. On imagine facilement les conséquences de tels principes et il faut attendre que les Maires du palais, sorte d'administrateurs des biens du souverain, prennent peu à peu de l'ascendant pour retrouver l'unité. L'occasion en est fournie par Charles Martel qui arrête l'invasion arabe à Poitiers en 732. C'est l'origine de la dynastie carolingienne.

Charlemagne, couronné empereur en 800, constitue un empire immense qui préfigure l'Union européenne d'aujourd'hui au prix de guerres continuelles. Il se donne avec l'aide de l'Eglise l'embryon d'une administration efficace. Il a la chance de n'avoir qu'un seul successeur, Louis le Pieux, mais à son tour celui-ci partage le royaume entre ses trois fils, Charles, Lothaire et Louis. A sa mort, de nouvelles guerres les opposent jusqu'à ce que la paix soit signée au Traité de Verdun en 843. On peut légitimement faire débiter la réalité d'une nation et d'un état français à cette date. A cela deux raisons : d'abord, le traité oppose une Francie occidentale appartenant à Charles le Chauve à une Francie orientale (la future Allemagne autour de Louis le Germanique) séparées par une Lotharingie étirée de la Hollande à l'Italie qui deviendra l'enjeu séculaire entre les deux nations. Le Rhône, la Saône, la Meuse et l'Escaut, voilà les premières frontières naturelles jusqu'au XIV^{ème} siècle. Ensuite, le partage n'est pas seulement politique mais aussi culturel et linguistique : le français se différencie désormais nettement de l'allemand dans les premiers textes écrits que nous possédions. En 962, l'espace français est de nouveau bien délimité par la décision de l'empereur germanique Otton le grand qui proclame la renaissance de l'Empire romain d'Occident dont la France est exclue. D'emblée, le territoire français se définit par contraste avec son voisin germanique et la Meuse, frontière linguistique et ligne de contact, jouera un rôle important dans l'histoire.

La réalité des IXème et Xème siècles correspond à la disparition de la notion d'Etat, même s'il reste le rêve d'une unité et l'ambition de la reconstituer. La paix publique a disparu du fait des grandes invasions (Normands et Vikings, Hongrois, Sarrasins...), les liens personnels s'imposent partout. Les souverains ne subsistent que sous forme purement symbolique, éléments d'un monde féodal où le pouvoir est complètement émietté. Ils ne sont guère que le « primus inter pares » sans possibilité d'exercer une autorité réelle au delà de leurs propres domaines. Lorsque Hugues Capet est élu roi des Francs en 987, il ne possède qu'un modeste territoire fait de plusieurs morceaux dispersés autour de Paris, aller de l'un à l'autre est une véritable expédition pleine de risques. « Qui t'a fait Prince ? » demande un jour le Roi à l'un de ses vassaux frondeurs, lequel réplique par un significatif « Qui t'a fait Roi ? ».

Les premiers Capétiens cherchèrent à faire reconnaître leur autorité sur leur propre domaine et à limiter la puissance de leurs grands vassaux, comte de Flandre ou de Toulouse, duc de Bourgogne et surtout contre les anglo normands. En effet, Henri Plantagenêt, comte d'Anjou et duc de Normandie, 2nd époux d'Aliénor d'Aquitaine (elle avait épousé auparavant le roi de France Louis VII avant d'être répudiée) devenait roi d'Angleterre en 1154 : il était plus puissant que son suzerain et dominait tout l'ouest de la France. Le Roi de France Philippe Auguste (1180-1223), utilisant les ressources du droit féodal, de l'argent, des combats et de la mauvaise foi (parti pour la 3ème Croisade avec Richard Coeur de Lion, fils d'Henri Plantagenêt, il revient en hâte en France pour combattre son rival en profitant de son absence...), de la religion (la croisade des Albigeois), récupère l'Anjou, le Poitou, la Flandre, l'Artois, l'Auvergne... Philippe IV le Bel (1285-1314) se sert de tous les moyens, y compris les moins recommandables, pour arrondir ses domaines : il échoue en Guienne contre le roi d'Angleterre, mais s'empare du Lyonnais et, par son mariage, du comté de Champagne. Entre temps, la mort en 1328 du dernier des Capétiens directs met en jeu la couronne entre le roi d'Angleterre Edouard III Plantagenêt et la branche des Valois. La guerre de Cent ans aboutit à de nombreux désastres mais chaque fois, de grands personnages, le rusé Du Guesclin ou la pucelle Jeanne d'Arc, permettent à la monarchie française de se ressaisir et de poursuivre son extension.

En 1349, le Dauphiné devient, par traité, apanage du fils du roi de France qui prend alors le nom de Dauphin. Louis XI (1461-1483) récupère la Provence en 1481, l'héritage bourguignon et la Picardie en 1482, la Bretagne en 1491 : la ligne des frontières naturelles se dessine déjà. **A la notion féodale de mouvance** (enchevêtrement de fiefs et de terres d'obédience plus ou moins lâche), se substitue **le concept moderne de frontière**. C'est le roi de France qui le premier, sur le conseil de Vauban, parle de « pré carré » dès le XVIIème siècle.

1.2. LA PREMIÈRE IDENTITÉ DE LA FRANCE

L'originalité de la France est que l'unification de son territoire, même incomplète et parfois en recul, s'accompagne d'une réelle cohésion de son peuple.

En somme, l'Etat a-t-il ici précédé la Nation, est-ce l'inverse ou les choses se sont-elles faites ensemble ?

On évoque d'abord les éléments institutionnels et politiques. La France a été une construction consciente de la dynastie capétienne : c'est l'Etat qui a fait la France. La permanence d'un noyau stable basé sur les riches contrées de l'île de France au centre du territoire et sur les atouts de la capitale, Paris, a donné une forte continuité géopolitique.

En 1328, à la mort de Philippe IV le Bel, la royauté française était la mieux obéie et la plus puissante qui fût en Europe. Elle a su tirer parti des rivalités entre seigneurs pour imposer son autorité et s'appuyer sur le mouvement communal naissant. Les besoins d'une administration de plus en plus étoffée ont conduit le roi à recourir aux services des légistes, ce qui permet à la bourgeoisie d'être associée au

pouvoir. Enfin, l'Église, par la force qui émane du sacre, joue un rôle décisif dans le passage d'une royauté élective à la monarchie héréditaire.

Ce type d'arguments n'est pas totalement convainquant : on pourrait discuter la cohérence de la politique des rois de France successifs, cohérence qui semble appartenir en fait à une vision politique postérieure désireuse de justifier l'existence de la nation. En outre, durant les temps difficiles des XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, tout est sujet de désolation : la guerre de Cent ans, l'invasion du territoire français, la noblesse déconsidérée, la famine et la peste, les changements du climat. A l'extérieur, l'Empire n'est pas mieux en point, la papauté se divise par le Grand schisme. Dans ces conditions, comment expliquer que la cohésion du royaume de France se soit maintenue et même renforcée, comme on l'observe avec la poussée de patriotisme qui accompagne la geste de Jeanne d'Arc ?

On doit tenir compte de la constitution précoce d'un ensemble culturel de parlers français qui prépare l'homogénéité du cadre politique français : au delà des faits institutionnels, les données de la vie économique, littéraire ou artistique créent des conditions de vie commune qui forment le creuset de l'identité française. De façon significative, les régions de langue d'oc, de l'Aquitaine à la Provence se sont montrées plus rétives à la progression du pouvoir royal. A l'inverse, au nord et à l'est, quelques régions de langue française sont encore pour quelques siècles séparées du domaine royal, mais non de l'influence française, à cause de l'obstacle constitué par le Saint empire romain germanique d'abord, par la monarchie espagnole ensuite.

Il faut alors recourir à tout un domaine de la vie sur lequel les sources ne donnent pas beaucoup de renseignements : celui des sentiments, de la psychologie et des comportements familiaux. Colette Beaune a étudié précisément l'histoire « de l'imaginaire national et monarchique, de ce qui n'a d'existence que dans les esprits et dans les coeurs ». Si le sentiment national se forge du temps de Jeanne d'Arc, c'est que l'idée de nation est une valeur qui répond aux incertitudes provoquées par une série de malheurs et qu'elle ressoude une société ébranlée dans laquelle dominent des mentalités paysannes où la foi et la sensibilité religieuses tiennent lieu de vision générale de l'existence. En formation depuis le début du XII^{ème} siècle, **le sentiment national peut s'appuyer sur du non-vrai ou du non-écrit, l'important est qu'il existe et que l'on veuille lui donner corps.** C'est d'abord la conscience de l'existence de la France tant il est vrai qu'une nation est d'abord créée par des historiens : l'abbaye de Saint Denis, les chroniqueurs royaux, le Roman des rois écrit en langue vulgaire par Primat à la demande de Saint Louis, tout ceci contribue à donner de la France une substance charnelle inscrite dans le temps. C'est ensuite **la conscience d'une mission à accomplir** : la nation très chrétienne enfante des saints, Saint Denis, Saint Louis, Saint Michel, Jeanne d'Arc elle-même. La ferveur populaire anime des pèlerinages, leur attribue de grandes oeuvres ou des miracles, les honore dans des lieux emblématiques. **Etre Français et être chrétien c'est quasiment la même chose dans une Europe qui n'a pas encore de consistance** et qui est loin d'être pleinement chrétienne : « **le sacré est alors la seule racine possible de l'être et la France, peuple élu de Dieu, ne peut que s'y enraciner, s'y justifier et y trouver une essence atemporelle** ». Enfin, une nation existe aussi par les signes et les symboles auxquels on se reconnaît : le lys, la croix blanche, l'arbre ou le jardin de Paradis qui résument son territoire, la voix puis la princesse idéale qui sont l'expression de la collectivité de ses habitants constituent les liens qui unissent le peuple et le pays. Au-delà des événements, des fondements du pouvoir, des idéologies, de l'interdépendance entre gouvernants et gouvernés, l'histoire politique considère aussi les mentalités et l'irrationnel. Au total, **les croyances partagées ont plus fait au XIV^{ème} et au XV^{ème} siècles pour soutenir les armatures de l'Etat ébranlées que les institutions ou la volonté des rois.**

1.3. L'ACHÈVEMENT DE L'UNITÉ NATIONALE

La monarchie termine l'oeuvre territoriale et la Révolution parachève l'unité du peuple. Désormais, le développement de l'Etat et de la Nation sont intimement liés.

Aux XVIème-XVIIème siècles, l'Espagne est l'adversaire quienserme la France par le sud, l'est et le nord. La France tire profit de sa cohésion et de sa position centrale alors que son ennemi est affaibli par l'inflation, les distances et la difficulté à maîtriser la diversité des peuples de l'empire. On passe alors peu à peu à **une conception moderne du territoire qui n'est plus la propriété du roi**. En 1526 par exemple, le Parlement de Paris casse le traité de Madrid par lequel François Ier avait donné à Charles Quint la Bourgogne en échange de sa libération après la défaite de Pavie. Désormais, **le domaine tout entier est devenu inaliénable**. En outre, se précise **la notion moderne de la frontière**, caractérisée par la volonté d'assurer la meilleure ligne de défense depuis de solides positions stratégiques face à des voisins trop puissants. L'acquisition en 1552 des trois évêchés, Metz, Toul et Verdun illustre cette vision stratégique : il ne s'agit pas de s'agrandir mais d'obtenir des points d'appui et de contrôle, même dans des régions de parler non français, pour se défendre ou éventuellement attaquer dans cette région l'adversaire principal qu'étaient alors les Habsbourgs. Cette politique est renforcée plus tard par Richelieu et Louis XIV, et exécutée par Vauban. Sans combats, une politique continue de troc permet l'acquisition de la Lorraine et la régularisation de la frontière. On parle alors du « **pré carré** », c'est-à-dire compléter le royaume pour en faire un ensemble cohérent défendu par des fortifications.

Par le traité de Westphalie de 1648 la France acquiert l'Alsace, par celui des Pyrénées en 1659 l'Artois et le Roussillon, puis Lille et la Franche Comté en 1678 à la fin de la guerre de dévolution. A la frontière franco-espagnole, les fortifications de Mont Louis et de Salses marquent bien la ligne de partage entre les deux états, mais il demeure encore des traces de la période où l'on passait insensiblement de la souveraineté du roi de France à celle de seigneurs locaux ou de princes étrangers possesseurs de fiefs étroitement enchevêtrés les uns dans les autres et jaloux de leur autorité ou de leurs privilèges : c'est le cas de la principauté d'Andorre ou de l'enclave espagnole de Llívia dans le département des Pyrénées orientales.

Après l'achat de la Corse en 1768 qui traduit une volonté de présence en Méditerranée, et à la veille de la Révolution, le cadre territorial de l'état français est à peu près acquis : malgré les conquêtes révolutionnaires il évolue peu si l'on excepte la suppression de quelques enclaves (Avignon, Mulhouse) et quelques acquisitions postérieures à la suite d'un référendum en 1860 (Nice et la Savoie).

Avec la Révolution, l'unité de la France change de nature : elle n'est plus fondée sur la fidélité au souverain mais sur la souveraineté du peuple. Celui-ci n'est pas la simple addition des individus qui le composent, mais la somme des citoyens qui, éclairés par la raison et débarrassés des préjugés, débattent du bien public et décident de la Loi, « expression de la volonté générale ». La nation est le nouveau souverain : à la guerre, on criera désormais « Vive la nation », au lieu de « Vive le roi ». **La nation est de ce fait sacralisée, ce qui impose d'ignorer les « nations » qui composaient autrefois la France** (n'importe quel groupement universitaire, ecclésiastique, économique, ethnique) et les autres langues que l'on pouvait y parler.

L'abolition des privilèges touche aussi ceux qui faisaient l'autonomie des diverses provinces. Par la création des départements, il s'agit d'achever l'unité politique du royaume et de former la base du système représentatif. Le département est un cadre suffisamment petit pour ne pas risquer d'entrer en conflit avec le pouvoir central et suffisamment grand pour faire oublier les provinces et leurs originalités culturelles. A la tête des départements, Napoléon installe des Préfets qui transmettent l'impulsion venue du centre et contrôlent étroitement demandes et initiatives locales. De la même façon, la diffusion de l'instruction à laquelle la Révolution réfléchit beaucoup à défaut de la réaliser (ce sera l'oeuvre de la IIIème République), a pour but délibéré de faire disparaître les parlers locaux

des régions périphériques (flamand, catalan, basque, picard, breton, corse, etc). Nous invitons le lecteur à consulter le thème n° 51 qui développe l'oeuvre scolaire de la IIIème République et qui insiste sur la volonté consciente de renforcer l'imaginaire collectif français (Marianne, le bonnet phrygien...) et de recomposer dans un sens politique (la marche vers l'Etat-nation) l'histoire du pays.

La longue durée montre donc que la France représente un phénomène singulier, toujours capable de conjuguer diversité et unicité, de sombrer dans de profondes divisions et de se redresser depuis le fond de l'abîme. Elle a survécu à de multiples chambardements et a maintenu son identité dans un monde sans cesse élargi. Il y a des archaïsmes qui donnent du sens à la vie et qui ont de l'avenir !

Empruntons notre conclusion à Pierre Chaunu : « **La France est une personne.** Elle est la conscience, à travers les âges, d'un être collectif qui compte infiniment plus de morts que de vivants... L'image que nous en avons est faite de paysages longuement façonnés par la peine des hommes, elle est le bras de l'époux, la douceur d'une fiancée, la tendresse d'une mère. La France s'appelle la patrie et la patrie en français est au féminin... A la question qu'est-ce que la France ? vous pouvez répondre par un ensemble de statistiques, par des surfaces, des latitudes, des recensements. C'est l'autre approche d'une même réalité... **Si la France a une âme, c'est donc aussi qu'elle possède un corps** ».

2 PRINCIPALES ÉTAPES DE L'HISTOIRE DE FRANCE JUSQU'À LA FIN DU XVÈME SIÈCLE

2.1. LES PROGRÈS DU POUVOIR ROYAL DEPUIS HUGUES CAPET

Les Capétiens, si faibles en 987, sont arrivés, par une lutte tenace de trois siècles contre la féodalité, à unifier et à organiser le royaume de France sous leur autorité.

En face des grands féodaux, le fief propre du roi, ce que l'on appelle le domaine royal, était bien peu de chose, réduit à une étroite bande de terre entre Compiègne et Orléans. **Cependant, si exigü que fût son domaine, si faible que fût son autorité, le roi était pourtant supérieur sur un point aux plus puissants des ducs et des comtes : il était leur suzerain, à qui ils avaient prêté le serment d'hommage. Bien plus, en tant que roi, il avait été sacré et devenait de ce fait l'Élu de Dieu.** Les rois de France et ceux d'Angleterre, rois thaumaturges, étaient considérés comme dotés du pouvoir de guérir les scrofuleux par un toucher rituel. La fonction royale, toute temporelle, revêtait ainsi une dimension spirituelle qui lui donnait l'appui de l'Église favorable à une royauté forte capable de défendre contre la brutalité des seigneurs à la fois les biens de l'Église et le petit peuple dont les prières du clergé assuraient le salut. En conséquence, les terres d'Église furent pour le roi comme un second domaine royal élargi à tout le territoire français, dans lequel les décisions du roi étaient accueillies avec sympathie.

Les descendants d'Hugues Capet eurent en plus la chance d'avoir un fils qui leur succéda sur le trône et qu'ils prirent la précaution de faire élire et sacrer de leur vivant, ce qui devait convertir la couronne d'élective en héréditaire. Au fils cadet revenait un apanage inaliénable, c'est-à-dire revenant au domaine royal en l'absence d'héritier mâle.

Les rois se firent d'abord obéir dans leur domaine par leurs vassaux. Ils nommèrent des prévôts pour administrer leurs terres et au-dessus d'eux des baillis ou sénéchaux pour les contrôler et faire droit aux réclamations justifiées des habitants. Nous avons déjà vu plus haut (paragraphe 1.1) comment ils étendirent leur domination sur les grands fiefs. Dans les fiefs subsistants, ils **firent pénétrer leur autorité en retournant à leur profit la coutume féodale** : les vassaux des grands seigneurs pouvaient faire appel directement au Roi de France en tant que « Seigneur de son seigneur » lorsqu'ils s'estimaient victimes d'un déni de justice. Les rois n'hésitèrent pas non plus à empiéter sur les droits de leurs vassaux en faisant appliquer dans le royaume entier les lois qui avaient pour but le bien général de tous les habitants. En vertu de ce principe, Philippe Auguste limita le droit de guerre privée et Saint Louis osa le supprimer. Philippe Auguste déclara que certaines affaires, appelées cas royaux, ne pouvaient être jugées que par les tribunaux du roi ; il prit aussi sous sa sauvegarde certains sujets. Saint Louis contraignit tous ses feudataires à accepter sur leurs domaines la monnaie royale, concurrentement à la leur. Bientôt les rois ne purent se suffire d'une armée féodale composée de seigneurs tenus à 40 jours de service par an, il recrutèrent des mercenaires. Parallèlement, le nombre de conseillers royaux devait augmenter aussi et leurs fonctions se spécialiser : la Cour du roi se scinda en trois sections, le Parlement chargé des affaires judiciaires, la Cour des comptes chargée de contrôler recettes et dépenses, le Conseil du roi chargé de la politique générale. Comme les ressources du seul domaine royal ne suffisaient plus, les rois furent obligés de lever des impôts « extraordinaires », c'est à dire non compris dans le régime féodal, et payables par tous les habitants du royaume. Enfin, habilement, le roi sut capter l'opinion de la nation en convoquant dans des circonstances exceptionnelles des représentants de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie : appelées États généraux, ces assemblées n'avaient pas vocation à discuter les projets du roi mais étaient l'occasion de faire connaître les intentions de la royauté pour se faire obéir sans hésitation par tous les membres de la « Nation de France ».

« Beau fils, la première chose que je t'enseigne, est que tu mettes ton cœur à aimer Dieu ; car sans cela, nul ne peut être sauvé... Tiens la justice avec fermeté et loyauté pour tes sujets... et soutiens la querelle du pauvre jusqu'à temps que la vérité soit éclaircie... Garde-toi de déclencher la guerre... et si tu dois le faire, alors protège la Sainte Eglise et ceux qui n'y sont pour rien... Sois attentif à avoir de bons prévôts et de bons baillis, et renseigne-toi souvent sur eux et sur ceux de ton hôtel, pour savoir comment ils agissent et s'ils ne sont pas cupides ou tricheurs » (Joinville, Histoire de Saint Louis, CXLV).

2.2. LA GUERRE DE CENT ANS

En 1328, le dernier des trois fils de Philippe le Bel meurt sans héritier mâle : la couronne redevenait donc élective et il fallut choisir entre Philippe de Valois (fils d'un frère de Philippe le Bel) et le roi d'Angleterre Henri Plantagenêt (petit-fils de Philippe le Bel par sa mère Isabelle). C'est la branche française qui l'emporte au nom d'un nationalisme qui se cache opportunément derrière la loi salique selon laquelle la couronne ne peut être transmise par les femmes... Cette rivalité de succession entre Valois et Plantagenêt est à l'origine du conflit qui oppose pendant plus d'un siècle (1337-1453) la France et l'Angleterre et qu'on appelle la guerre de Cent ans. On distingue dans cette longue période deux phases : dans chacune d'elles, la France est d'abord sévèrement battue avant de se relever et triompher de ses adversaires. Même si **la guerre n'est pas continue (55 ans de combats pour 61 ans de trêve) et n'est pas généralisée sur tout le territoire, elle constitue une période noire, couplée avec de multiples difficultés, peste, famine, guerre civile...**

Au cours de la première période, Edouard III d'Angleterre remporte la bataille de Crécy en 1346 grâce à ses archers gallois qui noient sous une grêle de flèches la folle chevalerie française et s'empare de la ville de Calais (c'est l'épisode fameux des bourgeois de Calais qui se livrent pieds et poings liés pour éviter la destruction de leur ville). Calais sera le Gibraltar français jusqu'en 1558 ! Une nouvelle défaite est infligée aux troupes françaises en 1356 à Poitiers pendant que la peste fait d'innombrables victimes, que les Grandes compagnies rançonnent le pays et que les Etats généraux cherchent à limiter l'autorité royale en exigeant de se réunir chaque année sans convocation du roi pour discuter des affaires générales. Il faut attendre Charles V pour voir rétablir l'ordre à l'intérieur (les Grandes compagnies sont envoyées piller en Espagne !) et grâce à Bertrand Du Guesclin qui évite les batailles rangées et pratique la guérilla, presque tous les territoires enlevés par les Anglais dans le sud-ouest sont récupérés.

La deuxième période commence avec le règne désastreux de Charles VI, devenu fou. Une guerre civile oppose Armagnacs et Bourguignons ce dont profite le roi d'Angleterre Henri V pour envahir de nouveau le royaume. Vainqueur à Azincourt en 1415 et bénéficiant de l'aide des Bourguignons, il impose à Charles VI le **traité de Troyes** en 1420. Les signataires du traité conviennent qu'Henri V épousera Catherine, la fille de Charles VI de Valois et d'Isabeau de Bavière. Il sera à ce titre le seul héritier de la couronne et exercera immédiatement la régence. Charles VI lègue donc sa couronne à son gendre puis éventuellement à un petit-fils à naître. De fait, il existe deux France, l'une sous la domination anglo-bourguignonne au nord de la Loire et une autre au sud commandée depuis Bourges par le **Dauphin Charles**. C'est dans ces conditions qu'apparaît **Jeanne d'Arc** : jeune paysanne du village de Donrémy en Lorraine. Très pieuse, elle a des visions et, sur l'ordre des voix qu'elle entend, elle se sent obligée de quitter son village pour délivrer la France des Anglais. Sans la moindre expérience militaire, elle réussit à monter une expédition qui débloque le 8 mai 1429 la ville d'Orléans et arrache à Robert de Beaudricourt l'autorisation d'être conduite auprès du Dauphin Charles à Chinon pour le convaincre d'aller se faire couronner roi. Pusillanime, celui-ci finit par accepter et c'est Jeanne qui le conduit malgré les Anglais (bataille de Patay le 18 juin) à Reims où il devient Charles VII : il est désormais le roi légitime et l'Anglais n'est qu'un usurpateur. L'essentiel de sa mission désormais achevé,

Jeanne d'Arc ne connaît plus que des échecs. Les hésitations du roi l'empêchent de délivrer Paris en septembre 1429. Prise à Compiègne par les Bourguignons le 25 mars 1430, elle est vendue par eux aux Anglais. Ceux-ci la font condamner comme sorcière, hérétique et relapse par un tribunal ecclésiastique présidé par l'évêque de Beauvais Pierre Cauchon. Brûlée vive à Rouen en 1431, elle sera réhabilitée solennellement en 1456 à l'initiative de Charles VII et canonisée en 1920. De nombreux films retracent l'extraordinaire aventure de la Pucelle, la poignante simplicité de sa défense et son immense bon sens : Carl Dryer « La passion de Jeanne d'Arc », Robert Bresson « Le procès de Jeanne d'Arc » avec Jean Seberg comme héroïne ou encore Otto Preminger « Sainte Jeanne d'Arc ». **Comment considérer autrement qu'un signe de Dieu l'existence de cette jeune fille qui ressemble tant à la Vierge et dont le sacrifice rappelle celui de Jésus sur la Croix.**

Son échec apparent devait en fait galvaniser les Français, les réconcilier (Philippe le Bon, duc de Bourgogne se rapproche de Charles VII) et démoraliser les Anglais. Le roi de France se dote d'une solide armée, composée d'une cavalerie (les Compagnies d'ordonnance), d'une infanterie formée d'archers et d'une artillerie (les couleuvrines en bronze montées sur roues lançant des boulets de fonte). Lorsque la guerre reprend en 1449, les Français récupèrent rapidement la Normandie et la Guyenne. Une importante réorganisation administrative donne au roi les moyens financiers nécessaires : aides (impôt sur les échanges), gabelle (impôt sur le sel), taille (impôt pesant sur les roturiers exclusivement) seront les ressources principales de la monarchie jusqu'en 1789. Parallèlement, les fonctionnaires du roi, pour la plupart des bourgeois, sont récompensés par l'accession à la noblesse : différents des nobles d'épée, ils constituent la noblesse de robe et garantissent la fidélité du tiers état qui voit là satisfait son désir de promotion sociale.

Le fils de Charles VII, **Louis XI**, se hâte d'éliminer le dernier adversaire qui lui reste : en 1477, le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, est tué à Nancy, la Bourgogne et la Picardie reviennent au domaine royal. Mais comme la fille du Téméraire épouse un Habsbourg, de nouveaux conflits apparaîtront bientôt sur la frontière de l'est entre la France, le Saint Empire et plus tard l'Espagne de Charles Quint. Au sud de la France, Louis XI récupère par héritage l'Anjou, la Provence et le Maine en 1481 et par la même occasion des prétentions à la couronne de Naples, ce qui conduira bientôt aux guerres d'Italie. Louis XI, le souverain décrit par Victor Hugo dans Notre Dame de Paris, gouverne en tyran et multiplie les actes arbitraires mais il est obéi de tous sans sourciller.

Enfin, par le mariage d'Anne de Bretagne avec les rois de France Charles VIII puis Louis XII, c'est la Bretagne qui s'incorpore au domaine royal en 1491. Les rois de France avaient désormais une administration régulière, des finances d'Etat, une armée permanente, l'argent et les hommes nécessaires. Jusque là, leur histoire s'était déroulée à l'intérieur du royaume ; elle va désormais se dérouler en Europe et d'abord en Italie où la Renaissance les attend.

3 LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE MÉDIÉVALES EN FRANCE

3.1. LE RÉGIME FÉODAL

La féodalité suscite toujours les passions, on a l'impression que la Révolution française ne l'a pas complètement abolie. **L'historiographie de la question révèle, comme dans bien d'autres domaines historiques, des préoccupations idéologiques très contemporaines.** Nous proposons ici de procéder à un rapide tour d'horizon des controverses autour des origines de la féodalité. En d'autres mots, **autour de l'an mil, y-a-t-il eu une révolution féodale ou simplement la féodalité est-elle le produit de transformations successives et imperceptibles ?**

Plus qu'un simple système politique, la féodalité est conçue par les médiévistes comme un ensemble d'institutions et de relations concernant toute la société, dite alors « féodale » ; une société dont le point focal est pour certains la dislocation de l'autorité publique, entre le Xe et le XIIe siècle, une sorte d'« anarchie » engendrée par une crise socio-politique, la « mutation féodale », alors que d'autres refusent cette idée de crise, ne percevant pas de changement majeur entre les temps carolingiens et le XIIe siècle, certains chercheurs allant jusqu'à nier la notion même de féodalité. La controverse porte aussi sur le sens de l'État du Haut moyen âge dont la « principauté » du XIe siècle serait l'héritière : « chefferie de village étendue à tout l'univers », guerrière et prédatrice pour certains (mutationnistes), continuation majestueuse de l'Empire romain, avec ses titres, ses formulaires et sa fiscalité pour d'autres (hyperromanistes).

François Guizot (1787-1874) ou **Fustel de Coulanges** (1830-1889) représentent la « vieille école » qui insiste sur la crise du pouvoir royal entre 860 et 890 : « l'ordre carolingien s'effondre alors, laissant le champ libre à une « société féodale » ; déjà en formation depuis longtemps, elle parvient dès lors à sa maturité, et elle occupe deux siècles pleins, avant d'être altérée par le roi, l'Église, les communes et les défrichements pendant le XIIe et le XIIIe siècle. Nulle trace chez ces auteurs anciens d'un déchaînement de violence et d'une hausse brutale des prélèvements seigneuriaux, vers l'an mil.

En 1939 paraît l'œuvre fondatrice et mythique de l'historien **Marc Bloch**, *La société féodale*. Sans être lui-même vraiment révolutionnaire, il vient donner une autre vision du phénomène féodal et donc du Moyen Âge en tant que l'un des pères fondateurs de ce qu'on a appelé la *Nouvelle histoire*, celle des *Annales*, dont on sait l'importance et la force novatrice dans la pensée historique française. La féodalité est désormais « vécue » selon un modèle en soi « mutationniste », puisqu'on l'articule autour de deux âges, avec une féodalité carolingienne et une féodalité classique à partir du Xe siècle, la transition s'effectuant sur fond de mouvements de classes et de liens de dépendance.

La perception d'une rupture est confirmée alors par des historiens du droit qui montrent le passage de la loi à la coutume dans le contexte de faillite du pouvoir carolingien et proposent de déplacer d'une centaine d'années en aval la phase cruciale du processus de désagrégation de l'ordre politique.

Après l'analyse juridique du « mutationnisme », vient son analyse « sociologique », **Georges Duby** (1919-1996) soulignant le désordre et la violence sociale qui accompagnent l'avènement des temps féodaux classiques.

L'idée de « révolution féodale » était en marche. Elle va aussitôt faire des adeptes qui puisent leurs arguments dans une série de monographies régionales, la Catalogne étudiée par Pierre Bonnassie en 1976 ou la Provence scrutée par Jean-Pierre Poly. On peut résumer ainsi leurs arguments :

«La fin du système social antique et la naissance de la féodalité n'arrivèrent pas imperceptiblement et sans douleur. Des forces sociales et politiques opposaient de la résistance. La confrontation sociale fut donc inévitable. La principale manifestation de la crise fut la faillite du pouvoir jusqu'alors détenu

par une seule autorité (roi ou comte). Les responsables furent les barons qui, voulant posséder les ressources publiques, soit attaquèrent de front l'autorité, soit la vidèrent de son contenu. La faillite de l'autorité royale ou comtale fut aussi celle de la garantie du droit et de la justice traditionnels. La transformation de la justice montre le triomphe des intérêts privés de l'aristocratie au détriment de ceux de la société ou de l'État. Naturellement, pour imposer ces changements, les nobles durent augmenter le nombre de leurs guerriers, en même temps qu'ils écartaient la classe paysanne de la fonction militaire. Une mutation sociale comme celle que nous décrivons devait, pour se consolider, protéger les guerriers par des privilèges qui garantiraient légalement leur reproduction, et, à l'inverse, maintenir la majorité de la population soumise à un régime d'exploitation qui bénéficierait à la seule minorité militaire. Pour faire tout cela, il fallait enfermer les paysans dans des catégories légales dégradées (servitudes) et les encadrer dans des seigneuries. L'objectif poursuivi par les grands n'était autre que l'appropriation des surplus paysans».

Dans les années 1980, une furieuse controverse agite « **Mutationnistes** » et « **anti-mutationnistes** » du fait de la réaction de certains auteurs au « paradigme mutationniste » et à son « totalitarisme ». Dans une violente diatribe, **Dominique Barthélemy** se pose la question : « La mutation féodale a-t-elle eu lieu ? »

Il réfute en particulier le lien entre la « mutation de l'an mil » et les nouvelles idées du temps (hérésie, érémitisme, littérature courtoise) et défend une théorie de l'« ajustement » observant la continuité sociale de la noblesse et la permanence d'un discours chrétien sur la soumission à l'ordre établi. Il pratique également une critique des sources, car, selon lui, elles ont été délibérément interprétées pour justifier une thèse : le changement de style dans les documents, la multiplication des documents privés, la meilleure archivation donnent l'illusion d'un changement d'état d'esprit. Mais l'ordre apparent du XIe s. est en fait assez proche du Xème siècle. Il faut démystifier l'anarchie féodale, les terreurs et les terrorismes de l'an mil. « Les grandes structures institutionnelles, judiciaires ou militaires, et sociales, formes de dépendance, ont été entre 980 et 1060 n'ont pas été bouleversées, mais simplement remaniées ». Le grand tournant se situerait plutôt à la fin du XIe siècle, la renaissance du droit et l'effort de juridisation des rapports sociaux qui accompagne la « genèse de l'État moderne ». Dominique Barthélemy aborde également avec ardeur la spécificité méridionale, pour lui un leurre, né d'un présupposé méridionaliste qui attribue à une spécificité occitane ce qui, dans les sources, fait discordance d'avec le modèle féodal « classique ». Il est clair que ce genre d'argument n'est pas indifférent dans les débats politiques d'aujourd'hui qui puisent largement dans l'histoire pour justifier certaines revendications régionalistes particulières ...

Le point de vue antimutationniste s'accompagne chez d'autres auteurs de la négation même de la féodalité. Dans « Fiefs and vassals » **Susan Reynolds** considère que : « Le système féodal ne s'est jamais formé. On rencontre les matériaux de cet édifice qui n'a jamais été véritablement élevé ». Distinguant mot, concept et phénomène, elle s'attache à « distinguer si un concept est celui des contemporains ou le nôtre » et critique les « lunettes féodales » que portent certains historiens. En fait, ce sont les historiens de l'époque moderne qui ont créé les notions de « gouvernement féodal », « lois féodales », « société féodale » à partir des « oeuvres... des juristes académiques ». Autrement dit, ni la crise féodale, ni même la féodalité n'ont existé. C'est le début d'une autre vision des hautes époques, celle qu'on va surnommer « hyperromaniste », puisqu'elle entend non seulement gommer la crise de l'an mil et la féodalité, mais encore démontrer une survivance intacte de la romanité bien au-delà de cet an mil, jusqu'à la « pseudorenaissance du droit romain ! »

Hors du domaine francophone, des travaux de valeur sont aussi venus donner leur propre vision des féodalités, une vision évidemment différente, pour des zones de l'Occident médiéval où les structures de pouvoir ont un autre visage, ce qui contribue bien souvent à brouiller les pistes. **Chris Wickham** relève une critique qui n'est pas sans intérêt pour des historiens de culture française et leurs lecteurs, au moment où l'Europe tente de se constituer : « L'accent mis sur une période particulière

de crise est une préoccupation propre aux Français... On peut aller plus loin : l'accent mis sur l'an mil et les transformations qui y sont associées tire en France son importance de l'imagerie française du centralisme national. La France du Nord — et de plus en plus celle du Midi — est comme le pivot de la féodalité parfaite, une des principales contributions françaises à la civilisation européenne et de la sorte émotivement cruciale dans l'érudition française, comme c'est le cas pour l'État-nation chez les Anglais, ou pour la cité chez les Italiens...».

La même opinion prend chez **Thomas Reutter** une forme ironique : « Comme nous en avons tous l'intime conviction, l'histoire de l'Europe médiévale est essentiellement l'histoire de France. Tout commence en France, depuis l'administration, l'architecture et la chanson arthurienne jusqu'aux Universités et au moulin à eau en passant par la chevalerie, les croisades et les châteaux. L'histoire politique du haut Moyen Age est l'histoire mérovingienne et carolingienne. Les Carolingiens finissent en 987 plutôt qu'en 887/8 ou en 911. Vient ensuite un léger hoquet avant qu'un nouvel ordre soit rétabli — et fort heureusement il le fut — dans la seconde moitié du XIIe siècle. C'est un hiatus, une tache dans une carrière par ailleurs impressionnante, qui exige une explication, et une explication bonne pour l'histoire de France le sera bien sûr pour l'histoire d'Europe. »

Pour conclure et redonner son prestige à l'école historique française, nous considérerons avec **Fernand Braudel** que si toute société comporte un pluralisme de structures et de hiérarchies, il est un peu vain de rechercher à tout prix des rapports de force et une prépondérance absolue en faveur de l'une d'elles : « Une société globale cohérente ne serait-ce pas une hiérarchie qui a réussi à s'imposer à l'ensemble, sans forcément détruire les autres ? »

3.2. LA SOCIÉTÉ MÉDIÉVALE

A la suite des grandes invasions des VIIIème et IXème siècles l'affaiblissement du pouvoir royal conduit les seigneurs à usurper localement des prérogatives royales comme la justice, l'ordre public ou la monnaie. Leur force se mesure au réseau des liens de dépendance qu'ils ont tissé autour d'eux et au nombre d'hommes qui leur rendent directement hommage. Le **système féodal émiette donc le pouvoir en une multitude de petits suzerains retranchés dans leurs châteaux** et se livrant entre eux à d'innombrables batailles. Nous avons vu ci-dessus avec quelles difficultés les rois de France rétablissent leur autorité sur leur domaine, retournant le système féodal à leur profit par la patiente construction d'une hiérarchie de vassaux et de seigneurs aboutissant au roi.

Le pouvoir des seigneurs repose aussi sur la propriété de la terre, seule source de richesse à une époque où les échanges sont rendus quasiment impossibles par l'insécurité générale. Comment payer une solde à ses serviteurs dans ces conditions ? Par contre, pouvoir donner un **fief** à son vassal, c'est à dire une terre, c'est montrer sa puissance et se garantir une fidélité. Partout, les faibles vont se mettre sous la protection des puissants. Comme nous l'avons dit dans le débat historiographique du paragraphe précédent, le système féodal recouvre donc une réalité beaucoup plus ancienne que la vassalité, il correspond au type de mise en valeur agricole d'une époque où presque tous les hommes étaient des paysans. On parle de **seigneurie rurale** dans laquelle on distingue, les vilains, hommes libres qui avaient remis leur tenure au seigneur contre protection, et les serfs, véritables esclaves, qui, faute de terre en propriété, avaient remis leur personne entre les mains du seigneur pour bénéficier de la même protection. Les uns et les autres payent des droits seigneuriaux en argent ou en nature (une partie de la récolte) et doivent des corvées (c'est-à dire des travaux gratuits). Ils versent enfin une taxe chaque fois qu'ils utilisent le four, le moulin ou le pressoir construit par le seigneur. On imagine facilement la médiocrité des conditions de vie de l'époque : elles s'améliorent pourtant grâce à des progrès dans l'outillage et à un immense effort de défrichement conséquence d'une augmentation de population à la fin du XIème siècle. Que ce soit sous forme de paysans libres partant explorer de nouveaux territoires ou dans le sillage des grands monastères qui demandent

des redevances beaucoup plus faibles, tout le nord de la France est mis en culture. Cette migration et les besoins d'argent suscités par les Croisades conduisent les seigneurs à faire quelques concessions pour conserver leur main d'œuvre : on trouve ainsi à compter du XIII^e siècle des chartes de franchise acceptant des réductions de corvée ou de droits seigneuriaux et même des affranchissements.

Ce retour à la prospérité que l'on signale vers la **fin du XI^e siècle** s'accompagne d'une étonnante **renaissance des villes appuyée sur le renouveau du grand commerce**. Entre l'Italie et la Flandre les échanges reprennent le long de la vallée du Rhône et de la Meuse. C'est en Champagne, dans les villes de Troyes, Provins, Lagny et Bar sur Aube que les marchands se rencontrent pour échanger leurs produits (tissus, vins, parfums, fourrures, etc) et mettre au point des systèmes de paiement comme la lettre de change qui couvre un subtil mécanisme de prêt à intérêt (théoriquement interdit par l'Eglise), étonnamment modernes et efficaces malgré la diversité des moyens de paiement en circulation (ducat vénitien, florin de Florence, sterling anglais, écu français). L'importance prise par l'argent et le rôle des banquiers constitue une véritable révolution économique aux lourdes conséquences politiques.

En effet, **la bourgeoisie marchande** consciente de sa puissance, accepte mal la tutelle d'un seigneur et les redevances qu'il impose : les bourgeois s'unissent pour obtenir des avantages, appelés libertés ou « franchises ». Méfiants, ils garantissent ces droits nouveaux par écrit dans un texte officiel, la charte, au bas duquel le seigneur appose son sceau. Ce transfert de pouvoir se matérialise par le droit de s'administrer eux-mêmes sous la direction d'un Maire et d'échevins : au château (ou au palais de l'évêque), s'oppose désormais la tour du beffroi. Le renforcement du pouvoir des marchands est accompagné favorablement par le roi qui y voit le moyen d'acquérir de nouveaux instruments de puissance : l'autorité publique veille à la police et à la création des voies terrestres et navigables, il recherche les droits de douanes pour remplir son trésor et voit tout l'intérêt de la prohibition ou de l'octroi de monopoles. L'Etat ne saurait rester évidemment insensible aux conséquences politiques des échanges.

On observe cette évolution dans le nord (en bordure de la Belgique actuelle : Arras ou Lille), dans le sud (les bourgeois de Toulouse reçoivent le droit d'avoir eux-mêmes des vassaux !), et à Paris (le Prévôt des marchands de Paris, Etienne Marcel, exige en 1358 la convocation des Etats généraux pour que le roi consulte avec les représentants du peuple la politique à mener, tentative à l'époque prématurée). Les marchands se réunissent en jurandes ou corporations, les membres d'un même métier se retrouvent dans des confréries religieuses en dehors de leurs heures de travail et les transforment souvent en sociétés de secours mutuels. Enfin, les villes nouent des relations lointaines : de nombreuses villes du nord de la France participent la Hanse allemande et à la Hanse de Londres, à Paris existe une « Hanse des marchands de l'eau » dont les membres se réservent le monopole du transport sur la Seine de Paris à Mantes. Marseille noue d'étroites relations avec Alexandrie en Egypte, Bordeaux et la Rochelle exportent en Angleterre et en Flandre le vin et le sel.

« Née dans une société d'un tissu très lâche, où les échanges étaient peu de chose et l'argent rare, la féodalité européenne s'altéra profondément aussitôt que les mailles du réseau humain se furent resserrées, que la circulation des biens et du numéraire se fut faite plus intense» (Marc Bloch).

3.3. LA RELIGION

L'Europe du Moyen-âge est une Europe chrétienne et le clergé y joue un rôle immense. **On se sent chrétien bien plus que Français, Allemand ou Espagnol**. La foi est partout très profonde depuis la conversion au catholicisme des royaumes barbares situés dans les anciennes provinces de l'Empire romain d'Occident entre le ^v^e et le ^{viii}^e siècle. C'est l'Eglise qui s'est appliquée à conserver les « héri-

tages » culturels et juridiques de l'époque impériale et a lutté vigoureusement contre les pratiques païennes ou hérétiques, qui persistaient surtout dans les campagnes. La conversion de Clovis en 496 marque bien **l'unification « en une même fides la foi religieuse et la fidélité civile »**. L'impossibilité d'assimiler les juifs dans l'unité politico-religieuse se traduit alors par l'asservissement ou la conversion forcée des juifs.

Croire aux dogmes de l'Eglise et mettre en pratique ses commandements constituent le premier devoir de l'homme. Le baptême est autant un sacrement social qu'un acte religieux : par lui on s'intègre au peuple chrétien. Le mariage devient indissoluble, il s'accompagne d'une morale sexuelle et conjugale, d'un statut de la femme mariée fondé sur des devoirs réciproques. La messe, la communion, les funérailles, participent d'une recherche du salut. L'influence de la religion dans la vie quotidienne se mesure aux cérémonies spécifiques, se détaille par le calendrier où chaque jour porte le nom d'un saint mort à cette date, s'observe dans la multiplication des monastères et des cathédrales, se vit dans les pèlerinages. Souffre-t-on de la fièvre, on invoque Sainte Geneviève, de la gorge Saint Blaise, de la rage Saint Hubert... A l'appel de la croisade, des dizaines de milliers de pauvres gens partent sous la direction de Pierre l'Ermite, sans prendre la moindre précaution et sans savoir quelle route emprunter, avant de se faire massacrer en Turquie, abandonnés de tous les puissants... Etre excommunié, c'est-à-dire être exclu de la communauté des fidèles, est le plus terrible des châtiments (les sacrements sont refusés au condamné et on doit l'éviter comme un pestiféré).

Final del formulario

Dans ce cadre, **la France est le noyau du catholicisme européen**, l'est du continent étant de confession orthodoxe, et de nombreuses régions du sud de confession musulmane sans compter au nord des peuples païens. C'est en France, à Clermont, qu'est prêchée la première croisade. Le Chemin de Saint Jacques part de Paris et d'Arles, il existe des pèlerinages proprement français, à Tours au tombeau de Saint Martin, à Vézelay où se trouvaient disait-on les restes de Sainte Marie Madeleine, ou à Sainte Foy de Conques. De France encore naissent des ordres religieux qui régénèrent un temps l'Eglise. En 910 est fondé en Bourgogne par Guillaume III, duc d'Aquitaine, le monastère de Cluny qui essaima partout en Europe et soutient les réformes du pape Grégoire VII (1073-1085). Contre la magnificence de l'ordre et pour un retour à la pauvreté, sont fondés d'autres ordres, tels celui des Chartreux dans le Dauphiné par Bernard de Clairvaux ou celui de Cîteaux en Bourgogne. Il faut attendre le XIII^{ème} siècle pour que des ordres religieux d'esprit très différent (les ordres mendiants) voient le jour ailleurs qu'en France, Dominicains et Franciscains.

Par piété, les fidèles faisaient aux églises des dons en argent et surtout en terres. Ces biens d'Eglise, cultivés par des paysans, donnent des revenus qui permettent à l'Eglise de se charger de l'assistance aux pauvres et aux malades. En tant que **propriétaire foncier, l'Eglise fait partie du monde féodal, mais elle cherche à l'humaniser** et rejoint ainsi les préoccupations du pouvoir royal désireux d'imposer son autorité sur les grands vassaux. La **Paix de Dieu** interdit aux seigneurs de s'attaquer aux paysans, aux ecclésiastiques et aux marchands ; la **Trêve de Dieu** interdit de combattre le dimanche ainsi que du mercredi soir au lundi matin en mémoire de la Passion et de la Résurrection de Jésus Christ. L'Eglise contribue aussi à développer chez les nobles des sentiments de générosité et des valeurs propres comme la fidélité : « Qui trahit son seigneur renie Dieu » dit le dicton. Les mots chevaleresque, gentilhomme, courtois ont conservé leur sens d'alors, ils émanent d'une civilisation qui ne doit rien à la cité et renvoient à un code d'honneur comme à un rituel social.

Bientôt, l'Eglise convainc la chevalerie d'aller combattre l'infidèle en Espagne et de chercher à reconquérir le tombeau du Christ : l'Europe est ainsi pacifiée et les seigneurs peuvent se livrer à leur passe-temps favori, la guerre. On dénombre huit croisades en direction de l'Orient : les Francs y jouent un rôle essentiel (longtemps après ces événements, et jusqu'à aujourd'hui, la France estime devoir jouer un rôle spécifique au Proche Orient). Des états latins se constituent : Godefroi de Bouillon devenu roi de Jérusalem, Baudouin comte d'Edesse, sont des seigneurs du nord de la France. Pour défendre

la Terre Sainte, on crée des ordres de moines soldats, les Templiers, les Hospitaliers ou les Chevaliers Teutoniques. Malgré des forteresses formidables (le Krak des chevaliers en Syrie, les fortifications de Chypre) et des expéditions auxquelles participent les rois (Philippe Auguste, Richard Coeur de Lion), les conquêtes sont perdues rapidement. Saint Louis tombe prisonnier en Egypte en 1250 et meurt en 1270 de la peste sous les murs de Tunis, en 1290, la dernière ville chrétienne de Syrie tombe entre les mains des Musulmans. Plus grave, les croisades sont déviées de leur objectif sous la pression des marchands génois et vénitiens : en 1204, les Croisés prennent d'assaut Constantinople, un comte de Flandre devient empereur d'un empire latin d'Orient qui se maintiendra une cinquantaine d'années. En fait c'est l'aspect commercial plus que l'aspect militaire qui fait l'importance des Croisades : elles permettent la reprise du grand commerce, font connaître de nouveaux produits et découvrent aux Européens le raffinement des civilisations orientales. Quant au seigneur parti pour l'Orient ou revenu après de durs combats, il a besoin de beaucoup d'argent pour se payer le voyage, le séjour ou verser une rançon. Il se voit donc dans l'obligation de vendre aux bourgeois ou aux paysans des chartes de liberté. **Par la prédication de la Croisade, l'Eglise a donc contribué puissamment aux bouleversements politiques et sociaux européens.**

Les Croisades ne se dirigent pas seulement vers l'Orient : la **Reconquista** de l'Espagne est une croisade au même titre que l'oeuvre d'évangélisation de la Prusse menée par les Chevaliers Teutoniques. En France même, la Croisade des Albigeois est destinée à lutter contre une hérésie : prêchée à partir de 1208 par le Pape Innocent III, elle réunit des milliers de nobles du Nord de la France sous la direction d'un seigneur des environs de Paris, Simon de Monfort. En quelques années, par le fer et par le feu, ils s'emparent du Languedoc et le roi de France profite de l'occasion pour annexer l'immense comté de Toulouse au domaine royal. La Croisade des Albigeois sert aussi de prétexte à la mise en place de l'Inquisition pour lutter contre toute forme d'hérésie : le pieux roi Saint Louis favorisera de tout son pouvoir le développement des tribunaux de l'**Inquisition** en France.

La relation entre l'Eglise et le pouvoir royal est évidemment étroite et rapidement conflictuelle. Au XI^{ème} siècle, la querelle des investitures, puis aux XII-XIII^{ème} siècle la querelle du Sacerdoce et de l'Empire ont opposé les papes aux empereurs du Saint Empire Romain germanique. Selon le pape, tous les chrétiens doivent obéissance au souverain pontife qui représente Jésus Christ : dans la cérémonie du sacre, le pape donne la couronne, l'empereur la reçoit. En conséquence, **le pape peut faire et défaire, excommunier, s'ingérer dans les affaires politiques du siècle. Selon l'empereur par contre, la fonction impériale remonte à l'empire romain, antérieur à la papauté.** En outre, l'état pontifical fait partie du royaume d'Italie, ce qui fait du pape un vassal de l'empereur. Un premier compromis avait été négocié en 1120 au terme duquel il est établi que les évêques et les abbés ne seraient pas nommés par des laïcs, mais que, au moment d'entrer en possession des fiefs attachés à leur charge, ils prêteraient serment de fidélité à leur seigneur. Mais c'est au roi de France Philippe le Bel qu'il appartenait d'infliger une défaite humiliante aux prétentions pontificales. L'un de ses conseillers, Guillaume de Nogaret, se rendit à Anagni près de Rome, où résidait alors le pape Boniface VIII, pour le citer à comparaître devant un Concile qui le jugerait pour hérétique et pour avoir fait tuer son prédécesseur ! Le pape mourut peu après en 1303 et l'incident eut de lourdes conséquences. D'une part il fit triompher la doctrine de l'indépendance politique des princes et des états à l'égard de la papauté. D'autre part, Philippe de Bel s'arrangea pour faire nommer pape un Français, l'évêque de Bordeaux. Celui-ci, Clément V, n'alla pas à Rome prendre possession de sa charge et finit par s'installer à **Avignon** : pendant près de soixante-dix ans, ses successeurs furent tous Français et restèrent en Provence. Philippe le Bel, roi sans scrupules, ne s'arrêta pas là : désireux d'accaparer les richesses accumulées par l'ordre des Templiers et de détruire leur puissance, il n'hésita pas en 1307 à faire arrêter le grand maître de l'ordre et tous les Templiers se trouvant en France. A la suite d'un procès inique, il les fit périr sur le bûcher et obtint du nouveau pape la suppression de l'ordre en 1312.

3.4. LA CULTURE

La culture du Moyen-âge est une culture religieuse car le clergé, alors seul instruit, est alors le seul capable de donner l'instruction et d'inspirer les artistes. Il faut attendre le renouveau du commerce à partir du XII^{ème} siècle pour voir naître en Italie et dans les villes d'autres valeurs qui se répandront peu à peu en Europe et seront à l'origine de ce que nous appelons la Renaissance.

Au Moyen-âge, **l'enseignement** est donné exclusivement par des clercs. Les premiers rudiments de l'instruction sont donnés dans des écoles primaires attachées aux couvents et aux églises des villages. Les études qui correspondent à notre enseignement secondaire et supérieur sont suivies dans des abbayes ou dans des écoles fondées par les évêques dans les villes : celles de Chartres et de Paris sont alors les plus célèbres. Pour avoir le droit d'enseigner, le professeur doit recevoir de l'évêque une licence, c'est à dire une permission fondée sur une capacité reconnue (c'est l'origine du diplôme universitaire que nous connaissons aujourd'hui). Dès le début du XIII^{ème} siècle, on observe que certains clercs font de l'enseignement un véritable métier et s'y consacrent totalement. Chacun louait une salle à ses frais pour y faire ses cours et recevait de ses élèves une rétribution pour couvrir ses dépenses et son travail. Des personnes charitables se préoccupèrent de l'accueil des étudiants afin de donner aux plus pauvres d'entre eux le gîte et le couvert. Le plus célèbre collège de Paris qui est à l'origine de **l'Université de la Sorbonne** actuelle, devait être créé par le propre aumônier du roi Saint Louis, Robert de Sorbon. A Paris, les professeurs se regroupèrent dans ce que nous appelons maintenant le quartier latin, situé sur la rive gauche de la Seine autour de la Montagne Sainte Geneviève. Le cours du professeur part de la lecture en latin d'un texte de l'Antiquité, le plus souvent Aristote, connu à travers une traduction arabe réalisée souvent dans les écoles de traduction situées en Espagne (celle de Tolède animée par Alphonse X le sage est la plus célèbre).

Au début du XIII^{ème} siècle, vivant dans le même cadre urbain, maîtres et étudiants suivirent l'exemple des marchands et des artisans, ils s'associèrent et créèrent une corporation, « l'Université des maîtres et écoliers de Paris », placée sous la protection directe du Pape pour échapper au contrôle de l'évêque local et même du roi : L'Université aura donc des privilèges spécifiques et s'administrera elle-même. L'Université de l'époque donne un enseignement qui correspondrait à la fois à ce qui relève aujourd'hui de l'enseignement secondaire et aussi bien sûr de l'enseignement supérieur. Les premiers degrés sont enseignés dans le cadre de la Faculté des Arts libéraux (grammaire, art de bien écrire, art de raisonner juste, arithmétique, géométrie, astronomie, musique). Une fois obtenue la capacitation nécessaire, les étudiants se spécialisent dans l'une des trois Facultés suivantes, théologie, droit ecclésiastique, médecine. Chaque faculté est dirigée par un doyen, celui de la faculté des Arts libéraux porte en outre le titre de recteur et coordonne l'ensemble de l'Université. A l'image de l'Université de Paris, se fondent au XIII^{ème} siècle d'autres universités en France (Toulouse, Orléans, Montpellier) et à l'étranger (Bologne, Oxford).

Paris attire déjà les plus grands intellectuels de l'époque, Albert le Grand, Saint Thomas d'Aquin ou Abélard. C'est la raison pour laquelle **la langue française** acquiert peu à peu ses lettres de noblesse à côté du latin. Les premiers ouvrages en langue vulgaire, tirés souvent d'un **fond de culture orale** (troubadours, récits de pèlerinage) recopiés et remaniés sur le plan littéraire par les moines, circulent largement : la chanson de Roland, la plus célèbre des chansons de geste, est probablement composée vers 1080. Plus tard, on composera des **romans courtois** qui illustrent les prouesses d'un chevalier imaginaire, modèle de courtoisie honorant sa belle dame. Mais on trouve aussi une **littérature populaire**, de petites pièces de théâtre appelées fabliaux ou des contes mettant en scène des animaux à qui on attribue des comportements humains comme dans le Roman de Renart. Enfin, les rois ne sont pas en reste, et s'entourent de chroniqueurs dévoués pour justifier leur règne : Commines, Froissart, Joinville nous ont laissé de belles oeuvres. Les Croisades ont aussi leur **historien** en français, Villehardouin.

L'art du Moyen-âge ne pouvait pas être autre chose que religieux. Certes, il existe des châteaux forts et les premières ébauches de palais et de beffrois, mais il s'agit pour l'essentiel de demeures à fonction d'abord militaire sans le moindre confort : dans ce domaine, la Renaissance est encore loin. En conséquence, le grand monument de l'époque est la **Cathédrale, Maison de Dieu**, qu'il fallait reconstruire après les dégâts causés par les invasions normandes ou sarrasines, ou tout simplement bâtir entièrement dans les régions récemment mises en valeur ou sur les routes des pèlerinages, il importait désormais que l'église soit belle, solide et assez vaste pour accueillir la foule des fidèles. Victor Hugo en a fait une description flamboyante dans son roman Notre Dame de Paris. Jusque là, les édifices étaient souvent construits en bois, leur capacité était réduite, ils prenaient feu facilement. Il s'agissait donc de passer à la pierre et de faire des bâtiments plus grands. Comment alors résoudre le problème de la poussée et éviter que le plafond ne s'écroule ? Le premier modèle est celui de l'art roman à partir de l'an mille qui imagine une voûte semi-circulaire renvoyant la poussée sur des murs épais, avec de rares fenêtres étroites et renforcés par de lourds contreforts : Notre Dame de Poitiers, Saint Lazare d'Autun, la basilique de la Madeleine à Vézelay, Saint Front de Périgueux, Saint Nectaire illustrent un art français de maçons et de tailleurs de pierre totalement anonymes travaillant au milieu d'un peuple qui fournit l'argent et la main d'œuvre. Les routes du chemin de Saint Jacques offrent ainsi d'admirables exemples d'art roman. Le deuxième modèle naît vers 1125 en île de France qui se couvre de cathédrales somptueuses : à Paris (Notre Dame et la Sainte Chapelle), à Chartres, à Reims, à Amiens (43m de hauteur !), à Bourges, au Mont Saint Michel, etc. C'est l'art gothique : de maçons nous passons à des architectes (Villard de Honnecourt nous a laissé son carnet de croquis). Suger, l'abbé de Saint Denis, a fixé les règles : « Dieu est lumière », dit-il. Il faut donc élever la hauteur de l'église et ouvrir de larges verrières : la solution technique vient par l'invention d'abord de la croisée d'ogives renvoyant le poids de la voûte sur les piliers, puis par l'invention des arcs-boutants qui permet d'amincir les murs et d'agrandir l'espace intérieur par de vastes déambulatoires. Ce sont des architectes français qui vont travailler partout en Europe, Etienne de Bonneuil à Upsala en Suède, Jean Deschamps à Westminster et à Canterbury. Il s'agit bien d'un art français, « l'opus francigenum ».

Le décor s'adapte bien entendu à ces changements architecturaux. Il faut le comprendre comme un véritable livre d'images pour l'édification des laïcs à une époque où les moyens de communication et l'alphabétisation sont inexistantes. Les murs et les voûtes romanes sont recouverts de fresques racontant naïvement la vie du Christ et des martyrs. Des sculptures décoraient le portail d'entrée et les chapiteaux des colonnes : des corps mal proportionnés, des formes tourmentées illustrent des épisodes de la Bible et des scènes de la vie quotidienne, des animaux fantastiques, des feuillages stylisés expriment bien la sensibilité inquiète de l'an mil où les démons torturent volontiers les pauvres et les saints sous le regard lointain d'un Dieu sévère. Par contre, le gothique représente des sculptures plus apaisées et plus proches de la vie quotidienne, la Vierge offre une protection maternelle, les Anges sourient : tout exprime ici une humanité sereine, l'optimisme, la majesté du Christ. A la sculpture et à la fresque, s'ajoute alors l'art du vitrail, sorte de mosaïques de verres de couleur et qui permettent un extraordinaire foisonnement de scènes mythiques (la légende de Saint Julien l'Hospitalier à Rouen) ou de la vie des humbles (le marchand de vin à Chartres). Mais les malheurs du XIV et du XVème siècles vont à nouveau alourdir le climat : la prolifération des danses macabres et la vogue du gothique flamboyant marquent une certaine décadence.

BIBLIOGRAPHIE

ABRAHAM, P. : *Histoire de la littérature française. I Des origines à 1600*. Editions sociales, 1972.

AUBAILLY, J.C. : *Le théâtre médiéval*. Larousse, 1975.

BAUMGARTNER, EMMANUELLE. : *La littérature française du Moyen-âge*. Dunod, 1999.

BEAUNE, COLETTE. : *Naissance de la nation France*. Gallimard, 1985.

BOUTET, STROBEL : *La littérature française du Moyen-âge*. PUF, Collection Que sais-je ?, 1994.

BRAUDEL, FERNAND. : *L'identité de la France*. Arthaud Flammarion, 1986.

CHAUNU, PIERRE. : *La France*. Collection Pluriel, 1982.

CHELINI, JEAN. : *L'aube du Moyen Âge. Naissance de la chrétienté occidentale. La vie religieuse des laïcs dans l'Europe carolingienne (750-900)*, Picard, 1997.

Après la polémique sur les « racines chrétiennes de l'Europe », une plongée au cœur de la vie religieuse des laïcs vivant sur des territoires soumis à l'autorité d'un prince carolingien entre l'onction de Pépin (751) et la mort de Charles le Gros (887).

DUBY, GEORGES. : *Histoire de la civilisation française*. Armand Colin, Pocket, Collection Agora, 1999.

Le grand historien français, chef de file des médiévistes « mutationnistes », c'est à dire ceux qui considèrent que le régime féodal repose sur une césure historique majeure autour de l'an mil.

DUMEZIL, BRUNO. : *Les Racines chrétiennes de l'Europe. Conversion et liberté dans les royaumes barbares, v^e-viii^e siècles*. Fayard, 2005.

FOCILLON, HENRI. : *Art d'Occident, le Moyen-âge roman et gothique*. Armand Colin, 1983.

GROUSSET, LEONARD. : *Histoire universelle, de l'Islam à la Réforme*. Encyclopédie de la Pleiade, 1957.

HEERS, JACQUES. : *La invención de la Edad media*. Crítica, traducción 1995.

LE BRAS, TODD. : *L'invention de la France*. Pluriel, 1981.

LE GOFF, JACQUES. : *Les intellectuels au Moyen-Age et la civilisation de l'Occident médiéval*. Points Seuil, 1985.

PERROY, EDOUARD. : *Le Moyen-Age*. PUF, Histoire générale des civilisations, 1967.

MENENDEZ PIDAL. : *La chanson de Roland y la tradición épica francesa*. Austral.

PIRENNE, HENRI. : *Histoire de l'Europe, des invasions au XVIème siècle*. Paris-Bruxelles, 1936.

REYNOLDS, SUSAN. : *Fiefs and vassals. The medieval evidence reinterpreted*, Oxford, 1994

L'intérêt d'une lecture anglosaxonne pour obliger à reprendre les interprétations traditionnelles de l'historiographie française. Défend ici l'idée de la permanence des structures politiques de la romanité. La féodalité a-t-elle vraiment existé ?

WEBER, H. : *Histoire littéraire de la France. I Des origines à 1600*. Editions Sociales, 1972

LIVRES POUR LA JEUNESSE

DECAUX, ALAIN. : *Alain Decaux raconte la France aux enfants*. Perin, 1987.

PERNOUD, REGINE. : *Saint Louis*. Denoel, 1989.

RICHE, ALEXANDRE-BIDON. : *La vie des enfants au Moyen-âge*. Editions du Sorbier, 1994.

FILMS ET DOCUMENTAIRES

Robert Bresson	<i>Le procès de Jeanne d'Arc</i>
Jeanne Bourin	<i>La chambre des dames, Les pèlerines</i>
Carl Dryer	<i>La passion de Jeanne d'Arc</i>
Otto Preminger	<i>Sainte Jeanne d'Arc</i>
Maurice Druon	<i>Le lys et le lion, Les rois maudits</i>

« Excalibur », de John Boorman (1981) du nom de l'épée de Lancelot.

Un classique de la littérature médiévale, avec les héros du cycle du Graal.

« Lancelot » de Jerry Zucker (1995), avec Sean Connery, Julia Ormond et Richard Gere.

La dramatique histoire d'amour de la belle Guenièvre, promise au roi Arthur, et du jeune chevalier Lancelot du Lac.

« Le nom de la rose », de JJ.Anaud (1987), d'après le roman d'Umberto Ecco, avec Sean Connery et Christian Slater.

Une certaine vision du moyen âge, obscurantiste, misérable, très violent. On peut s'y faire une idée du rôle et de la vie quotidienne des abbayes, assister à des discussions théologiques fort complexes qui conduisent au bûcher lorsque l'Inquisition s'en mêle, avec sa procédure, son grand Inquisiteur, ses plaidoiries et ses châtements.

« Le septième sceau », d'Ingmar Bergman (1956) avec Max Von Sydow.

Durant une grande épidémie de peste, un chevalier, de retour des Croisades, rencontre la Mort. Il obtient d'elle un sursis qui durera le temps de leur partie d'échecs. Film en noir et blanc.

« Les visiteurs du soir » (1942) de Marcel Carné avec la collaboration de Jacques Prévert.

Ce film, qui se déroule au Moyen âge, a été tourné en pleine occupation. Il met en scène une lutte contre le diable qui peut, assez clairement, évoquer une lutte contre un autre satan, Hitler et le nazisme. Malgré son ancienneté, c'est un grand film, qui montre l'engagement résistant de son auteur.

SOMMAIRE

Elementos constitutivos de la nación francesa.

Principales etapas de la historia de Francia hasta finales del siglo XV.

La sociedad y la cultura medievales en Francia..

1. ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA NATION FRANÇAISE

1.1. LA FORMATION DU TERRITOIRE

Au traité de Verdun de 843 surgit la première ébauche de la France. Mais le système féodal fait que l'apparition d'une nation et d'un état français s'imposent lentement et difficilement. Les premiers Capétiens ont ainsi beaucoup de mal à faire reconnaître leur autorité.

1.2. LA PREMIÈRE IDENTITÉ DE LA FRANCE

Elle se compose d'éléments institutionnels et politiques, d'un ensemble de parlers français, d'une communauté d'intérêts mais aussi d'aspects psychologiques et religieux. Forgé depuis le XIII^{ème} siècle, le sentiment national français est soudé par les grands malheurs du XIV^{ème} siècle.

1.3. L'ACHÈVEMENT DE L'UNITÉ NATIONALE

La monarchie termine l'oeuvre territoriale. Depuis François I^{er}, le domaine royal est inalienable, une frontière se fixe peu à peu. La Révolution pose le principe de la souveraineté du peuple et sacralise la nation. La création des départements et la diffusion de l'instruction vont cimenter le nouveau contrat social qui parachève l'unité nationale.

2. PRINCIPALES ÉTAPES DE L'HISTOIRE DE LA FRANCE JUSQU'À LA FIN DU XV^{ÈME} SIÈCLE

2.1. LES PROGRÈS DU POUVOIR ROYAL DEPUIS HUGUES CAPET

Quoique faible, il est le suzerain à qui tous les seigneurs doivent l'hommage. Parce qu'il est sacré, il est le représentant de Dieu et dispose de l'appui inestimable de l'Eglise. Ses pouvoirs se renforcent par la diffusion de la monnaie, des impôts, la mise en place des institutions et l'emploi de mercenaires.

2.2. LA GUERRE DE CENT ANS

On distingue deux périodes au cours desquelles la France, d'abord battue, se ressaisit. Les défaites de Crécy (1346) et de Poitiers (1356) sont corrigées par l'action patiente de Charles V et Du Guesclin. La défaite d'Azincourt en 1415 livre la France aux Anglais mais Jeanne d'Arc réussit à faire sacrer Charles VII. Sa mort en 1431 renforce le patriotisme français. Louis XI (1461-1483) gouverne en despote un pays redevenu le plus puissant d'Europe.

3. LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE MÉDIÉVALES EN FRANCE

3.1. LE RÉGIME FÉODAL

Débat animé pour savoir si le régime féodal résulte d'une rupture autour de l'an mil ou d'une simple série d'ajustements et de transformations». Ces controverses se mêlent des préoccupations idéologiques contemporaines. Successivement on distingue les historiens de la «vieille école» (Guizot), des Annales (Marc Bloch), «mutationnistes» (Georges Duby) ou «antimutationnistes» (Dominique Barthélémy), voire même «hyperromanistes» (Susan Reynolds) niant l'existence d'une société féodale.

3.2. LA SOCIÉTÉ MÉDIÉVALE

Un pouvoir émietté en une multitude de seigneurs locaux. C'est aussi un type de mise en valeur fondé sur le grand domaine foncier. La renaissance des villes et du grand commerce (foires de Champagne) qui se manifeste au XII^{ème} siècle fait surgir de nouvelles sources de puissance et d'autres valeurs.

3.3. LA RELIGION

On se sent plus chrétien que Français, Allemand ou Espagnol, mais la France est bien le noyau du catholicisme européen. L'Eglise, grand propriétaire foncier, appartient au monde féodal mais cherche à l'humaniser avec l'aide de la royauté. Les croisades d'orient permettent de transférer les guerres seigneuriales hors d'Europe, mais d'autres croisades sont menées au coeur même de l'Europe, contre les musulmans en Espagne, contre les Albigeois en France. Rapidement, l'Eglise et la royauté se heurtent l'une à l'autre. Philippe le Bel inflige une défaite humiliante aux prétentions pontificales, il favorise l'installation des papes à Avignon (1307) et dissout l'ordre des Templiers (1312).

3.4. LA CULTURE

C'est une culture religieuse car les clercs sont les seuls à donner l'enseignement. Paris attire les plus grands intellectuels de l'époque, le quartier latin rassemble la première Université, la langue française s'impose peu à peu à côté du latin. L'art médiéval s'exprime surtout par la construction d'églises, romanes d'abord, puis de somptueuses cathédrales gothiques dont le décor contribue à l'édification des fidèles. Les modèles français sont copiés partout en Europe, en particulier sur le chemin de Saint Jacques.